États financiers consolidés

31 décembre 2023





Membre indépendant **BKR International**

États financiers consolidés

31 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

| Rapport de l'auditeur independant | 1 - 3 |
|--|---------|
| Résultats consolidés | 4 |
| Évolution de l'actif net consolidé | 5 |
| Flux de trésorerie consolidés | 6 |
| Situation financière consolidée | 7 - 8 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 9 - 16 |
| Annexes consolidées | 17 - 18 |
| Renseignements supplémentaires non audités | 19 |





1

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de Le Patro de Lévis inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Le Patro de Lévis inc. et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le groupe tire des produits d'activités de financement et d'autres revenus dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes du groupe et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités de financement et d'autres revenus, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022, de l'actif à court terme au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et de l'actif net aux 1er janvier et 31 décembre 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Le groupe inclut dans ses états financiers consolidés des informations supplémentaires, qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, sur lesquelles nous n'avons pas réalisé de mission d'audit ou d'examen et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance. Ces informations sont présentées à la page 19 et portent sur le projet intégration Camp de jour NEO.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle:
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Blanchette Vachon s.e.m.c.n.l.

Lévis, le 12 avril 2024

¹ Comptable professionnel agréé auditeur, permis de comptabilité publique n° A113413

Résultats consolidés

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------------------|-------------------------|
| PRODUITS (Note 5) | 4 400 047 4 | 4 507 400 4 |
| Administration (Annexe A) Opérations (Annexe B) | 1 499 317 \$ 650 938_ | 1 527 493 \$ 488 016 |
| | 2 150 255 | 2 015 509 |
| CHARGES | | |
| Administration (Annexe C) | 1 383 048 | 1 208 082 |
| Opérations (Annexe D) | 915 290 | 713 410 |
| | 2 298 338 | 1 921 492 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES) | (148 083) | 94 017 |
| AUTRES PRODUITS (CHARGES) | | |
| Stationnement (Annexe E) | 180 513 | 186 569 |
| Amortissement des immobilisations corporelles Amortissement des subventions et dons reportés relatifs aux | (193 799) | (178 972) |
| immobilisations corporelles | 149 036 | 143 506 |
| Subvention salariale canadienne d'urgence | - | 44 348 |
| Aide gouvernementale relative au Compte d'urgence pour les | 22.222 | |
| entreprises canadiennes Dépenses du fonds de développement (Note 4) | 20 000 (59 635) | - |
| Dépenses du fonds grevé d'affectations internes (Note 4) | (55 764) | |
| | 40 351 | 195 451 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES | | |
| CHARGES AVANT IMPÔTS | (107 732) | 289 468 |
| IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES Exigibles | 110 | 4 702 |
| EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES | (107 842) \$ | 284 766 \$ |
| CHARGES | (107 042) \$ | 20 4 100 \$ |

Évolution de l'actif net consolidé

| | Investi en immobilisations corporelles | Fonds de développement | Grevé d'affectations internes | Programme d'aide financière du Patro de Lévis | Non grevé d'affectations | 2023 Total | 2022 Total |
|---|--|---------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------------|---------------|---------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 517 115 \$ | 300 000 \$ | 350 000 \$ | 62 364 \$ | 299 450 \$ | 1 528 929 \$ | 1 244 163 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (47 936) | (59 635) | (55 764) | - | 55 493 | (107 842) | 284 766 |
| Investissement en immobilisations corporelles (Note 13) | 188 489 | | <u> </u> | <u> </u> | (188 489) | <u> </u> | <u>-</u> |
| SOLDE À LA FIN | 657 668 \$ | 240 365 \$ | 294 236 \$ | 62 364 \$ | 166 454 \$ | 1 421 087 \$ | 1 528 929 \$ |

Flux de trésorerie consolidés

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|------------------|
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (107 842) \$ | 284 766 \$ |
| | (107 042) ¥ | 204 700 \$ |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles Amortissement des subventions et dons reportés relatifs aux | 196 972 | 182 145 |
| immobilisations corporelles | (149 036) | (143 506) |
| Aide gouvernementale relative au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes | (20 000) | |
| | (79 906) | 323 405 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés au | | |
| fonctionnement (Note 15) | (110 236) | 133 618 |
| | (190 142) | 457 023 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition de la Fondation du Patro de Lévis | - (252.266) | 62 364 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (253 066) | (53 262) |
| | (253 066) | 9 102 |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Encaissement de subventions et dons reportés relatifs aux immobilisations corporelles | 104 859 | |
| Remboursement de la dette à long terme | (80 282) | (41 810 <u>)</u> |
| | 24 577 | (41 810) |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE | (418 631) | 424 315 |
| ENCAISSE AU DÉBUT | 1 153 872 | 729 557 |
| ENCAISSE À LA FIN | 735 241 \$ | 1 153 872 \$ |

Situation financière

Au 31 décembre 2023

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 735 241 \$ | 1 153 872 \$ |
| Débiteurs (Note 6) | 141 162 | 98 705 |
| Aide gouvernementale à recevoir relative aux activités de | | |
| fonctionnement | 21 086 | 11 151 |
| Stocks (Note 7) | 19 360 | 28 404 |
| Frais payés d'avance | 3 654 | |
| | 920 503 | 1 292 132 |
| Actif à long terme | | |
| Immobilisations corporelles (Note 8) | 4 209 132 | 4 153 038 |
| | 5 129 635 \$ | 5 445 170 \$ |

Situation financière

Au 31 décembre 2023

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|------------------|
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs (Note 10) | 73 341 \$ | 75 023 \$ |
| Impôts à payer | 1 344 82 399 | 4 702 140 593 |
| Produits perçus d'avance Dette à long terme échéant au cours du prochain | 62 399 | 140 593 |
| exercice (Note 11) | 17 257 | 6 123 |
| Passif à court terme avant autre dette à court terme | 174 341 | 226 441 |
| Dette à long terme renégociable au cours du prochain | | |
| exercice (Note 11) | 65 278 | 110 626 |
| | 239 619 | 337 067 |
| Passif à long terme | | |
| Dette à long terme (Note 11) | 5 651 | 71 719 |
| Subventions et dons reportés relatifs aux immobilisations | 2.462.270 | 2 507 455 |
| corporelles (Note 12) | 3 463 278 | 3 507 455 |
| | 3 708 548 | 3 916 241 |
| ACTIF NET | | |
| Investi en immobilisations corporelles | 657 668 | 517 115 |
| Fonds de développement | 240 365 | 300 000 |
| Grevé d'affectations internes | 294 236 | 350 000 |
| Programme d'aide financière du Patro de Lévis | 62 364 | 62 364 |
| Non grevé d'affectations | 166 454 | 299 450 |
| | 1 421 087 | 1 528 929 |
| | 5 129 635 \$ | 5 445 170 \$ |

| Pour le conseil d'administration, | |
|-----------------------------------|-----------------|
| , administrateur | , administrateu |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE L'ENTITÉ

Le Patro de Lévis inc. (ci-après « l'entité »), constituée le 19 avril 1967, est enregistrée à titre d'organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'entité a pour objet d'animer un milieu de vie où chaque personne est accueillie dans un esprit d'entraide propice à une éducation humaine.

Le maximum des actifs immobiliers que peut posséder l'entité est fixé à 10 000 000 \$.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'entité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'entité et de sa filiale. Au moment de la consolidation, toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

La filiale de l'entité est la suivante :

| Nom | Description | Pourcentage de participation |
|-----------------------|--|------------------------------|
| | Exploitation de kiosques de loterie de | |
| 9204-8214 Québec inc. | Loto-Québec | 100 % |

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur de remplacement et l'évaluation des frais courus inclus dans les créditeurs. Il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers consolidés, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de section et des ventes de marchandises sont comptabilisés lorsque celles-ci ont lieu.

Les revenus de loyers sont constatés selon la méthode linéaire sur la durée des baux lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que le prix des loyers est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Les produits provenant des inscriptions et des services externes sont constatés à titre de produits lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les commissions relatives aux kiosques de loterie de Loto-Québec sont constatées lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les loteries à gratter sont livrées aux kiosques, que les loteries à tirage sont activées, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix des commissions est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Services reçus à titre bénévole

L'entité ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés de l'entité.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'entité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'entité qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'entité dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'entité évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs autres que les taxes de vente.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'entité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'entité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts comprennent le coût d'achat, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. L'entité calcule la valeur nette de réalisation estimative en déduisant du montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

| Bâtiments | 40 ans |
|-------------------------|--------------|
| Aménagements | 10 ans |
| Équipement de jeux | 15 et 20 ans |
| Matériel et outillage | 10 ans |
| Mobilier de bureau | 20 ans |
| Matériel informatique | 5 ans |
| Matériel roulant | 5 ans |
| Bornes de stationnement | 15 ans |

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement. Les réductions de valeur doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Impôts sur les bénéfices

L'entité utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

3. INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

L'entité a un intérêt économique dans la Fondation Patro dont la raison d'être est de soutenir exclusivement les PATRO affiliés et reconnus par le Réseau Patro, ainsi que le Réseau Patro dans leur mission, dont le Patro de Lévis inc. Au 31 décembre 2023, le montant cumulatif des fonds destinés par la Fondation Patro au Patro de Lévis inc. pour ses activités est de 165 228 \$ (138 580 \$ en 2022). Au cours de l'exercice, la Fondation Patro a fait des dons de 26 936 \$ au Patro de Lévis inc. (28 358 \$ en 2022).

4. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

Au cours d'un exercice précédent, le conseil d'administration de l'entité a résolu d'affecter un montant de l'actif net non grevé d'affectation à des fins de réparations majeures aux bâtiments, dont un montant de 55 764 \$ a été utilisé au cours de l'exercice. L'entité ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours d'un exercice précédent, le conseil d'administration de l'entité a résolu d'affecter un montant de l'actif net non grevé d'affectation à des fins de développement futur de l'entité, dont un montant de 59 635 \$ a été utilisé au cours de l'exercice pour l'accompagnement au recrutement pour des nouveaux postes administratifs et pour la rémunération d'un employé dont les tâches se rapportent spécifiquement au développement de l'entité. L'entité ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

5. SUBVENTION DE LA VILLE DE LÉVIS

La subvention de la Ville de Lévis fait l'objet d'un protocole d'entente qui prévoit qu'une subvention est versée à l'entité en échange de réalisation de mandats, tel que la réalisation du programme camp de jour, d'animer le milieu lévisien par des programmes d'activités à des fins communautaires et de donner accès à ses locaux communautaires.

6. DÉBITEURS

| | 2023 | 2022 |
|---|----------------------|---------------------|
| Comptes clients Taxes de vente | 79 535 \$ 61 627_ | 67 009 \$ 31 696 |
| | 141 162 \$ | 98 705 \$ |
| 7. STOCKS | | |
| | 2023 | 2022 |
| Nourriture Billets de loterie de Loto-Québec | 4 244 \$ 15 116_ | 4 244 \$ 24 160 |
| | <u> </u> | 28 404 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | | | 2023 | 2022 |
|-------------------------|--------------|-------------------------|-----------------|-----------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Terrains | 295 234 \$ | - \$ | 295 234 \$ | 295 234 \$ |
| Bâtiments | 5 824 602 | 2 350 874 | 3 473 728 | 3 620 731 |
| Aménagements | 179 603 | 47 992 | 131 611 | 1 498 |
| Équipement de jeux | 216 918 | 165 107 | 51 811 | 63 803 |
| Matériel et outillage | 171 161 | 50 033 | 121 128 | 22 460 |
| Mobilier de bureau | 228 327 | 172 500 | 55 827 | 55 049 |
| Matériel informatique | 40 059 | 28 031 | 12 028 | 13 757 |
| Matériel roulant | 46 905 | 18 807 | 28 098 | 37 666 |
| Bornes de stationnement | 47 600 | 7 933 | 39 667 | 42 840 |
| | 7 050 409 \$ | 2 841 277 \$ | 4 209 132 \$ | 4 153 038 \$ |

9. EMPRUNT BANCAIRE

L'entité dispose d'un emprunt bancaire auprès de Desjardins, au taux de base plus 2,75 %, pour un montant autorisé de 200 000 \$ et renouvelable le 30 juin 2024, garanti par une hypothèque immobilière d'un montant de 550 000 \$ sur les terrains, les bâtiments et les aménagements et par une hypothèque mobilière sur l'universalité des comptes clients.

10. CRÉDITEURS

| 101 011-11-11-11 | | |
|--|-----------|-----------|
| | 2023 | 2022 |
| Fournisseurs | 39 257 \$ | 48 857 \$ |
| Sommes à remettre à l'État | 28 444 | 20 967 |
| Salaires et vacances à payer | 5 640 | 5 199 |
| | 73 341 \$ | 75 023 \$ |
| 11. DETTE À LONG TERME | | |
| | 2023 | 2022 |
| Effet à payer, Desjardins, taux de base plus 1,15 %, renégociable en avril 2024, remboursable par versements mensuels de 1 360 \$ en capital, garanti par une hypothèque immobilière sur les terrains, les bâtiments et les aménagements d'une valeur | | |
| comptable de 3 900 573 \$ ^{(a), (b)} | 65 278 \$ | 81 598 \$ |
| Effet à payer, Desjardins, sans intérêts, remboursé au cours de | | |
| l'exercice | - | 60 000 |
| Solde à reporter | 65 278 | 141 598 |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

11. DETTE À LONG TERME (suite)

| 11. DETTE A LONG TERMIL (Suite) | | |
|---|----------|-----------|
| | 2023 | 2022 |
| Solde reporté | 65 278 | 141 598 |
| Effet à payer, Desjardins, taux de base plus 1,15 %, échéant en juillet 2024, remboursable par versements mensuels de 1 528 \$ en capital, garanti par une hypothèque mobilière sur les bornes de stationnement d'une valeur comptable de 39 667 \$ | 10 694 | 29 028 |
| Effet à payer, Desjardins, 7,55 %, remboursable par versements mensuels de 605 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2025, garanti par une hypothèque mobilière sur du matériel roulant d'une valeur comptable de 15 992 \$ | 12 214 | 17 842 |
| a dife valedi comptable de 13 332 \$ | | 17 042 |
| | 88 186 | 188 468 |
| Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice | 17 257 | 6 123 |
| Dette à long terme renégociable au cours du prochain exercice | 65 278 | 110 626 |
| | 5 651 \$ | 71 719 \$ |
| | | |

a) Selon la convention d'emprunt, l'entité s'est engagée à rembourser le prêt sur réception des sommes promises par la campagne de financement de la Fondation Patro.

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

| 2024 | 82 535 \$ |
|------|-----------|
| 2025 | 5 651 \$ |

b) En vertu des recommandations du chapitre 1510.13 du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, l'emprunt renégociable au cours du prochain exercice a été reclassé à court terme puisque l'entité n'a pas encore conclu d'accord lui permettant de refinancer la dette sur une base à long terme. Cet emprunt est présenté dans le passif à court terme à l'état de la situation financière. Advenant le refinancement aux mêmes conditions de cet emprunt, les versements en capital estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice seraient de 33 577 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

12. SUBVENTIONS ET DONS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------------|-------------------|
| Bâtiments Aménagements | 3 360 403 \$ 98 761 | 3 501 539 \$ - |
| Équipements de jeux Mobilier de bureau | 3 143 | 4 153 1 763 |
| | 3 463 278 \$ | 3 507 455 \$ |
| | 2023 | 2022 |
| Solde au début | 3 507 455 \$ | 3 650 961 \$ |
| Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice | (149 036) | (143 506) |
| | 3 358 419 | 3 507 455 |
| Plus : Montant reçu au cours de l'exercice | 104 859 | |
| Solde à la fin | 3 463 278 \$ | 3 507 455 \$ |

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent les fractions non amorties des apports reçus pour les immobilisations corporelles.

13. INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|-----------|
| Aquisition d'immobilisations corporelles | 253 066 \$ | 53 262 \$ |
| Remboursement de la dette à long terme | 40 282 | 41 810 |
| Encaissement de subventions et dons reportés relatifs aux | | |
| immobilisations corporelles | (104 859) | |
| | 188 489 \$ | 95 072 \$ |

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2023

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------|------------|
| Débiteurs | (42 457) \$ | (267) \$ |
| Aide gouvernementale à recevoir relative aux activités de | | |
| fonctionnement | (9 935) | 142 462 |
| Stocks | 9 044 | (13 137) |
| Frais payés d'avance | (3 654) | - |
| Créditeurs | (1 682) | (70 084) |
| Impôts à payer | (3 358) | (4 908) |
| Produits perçus d'avance | (58 194) | 79 552 |
| | | |
| | (110 236) \$ | 133 618 \$ |

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'entité est exposée au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Au cours de l'exercice, l'entité a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution de sa dette à long terme.

Risque de taux d'intérêt

Au cours de l'exercice, l'entité a modifié son exposition au risque de juste valeur et aux fluctuations des flux de trésorerie par rapport à l'exercice précédent du fait de la diminution de sa dette à long terme à taux d'intérêt fixe et variable.

17. RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

L'entité a mis en place un régime de retraite simplifié à cotisations définies. En vertu de ce régime, l'entité verse une contribution égale à 2,5 % du salaire brut des employés participants. La charge de retraite de l'exercice est de 7 891 \$ (4 033 \$ en 2022).

Annexes consolidées

| | 2023 | 2022 |
|---|--------------------|-------------------------------|
| ANNEXE A - ADMINISTRATION | | |
| Subventions | | |
| Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport | 192 590 \$ | 253 740 \$ |
| Ville de Lévis | 571 034 | 545 000 |
| Programmes spéciaux | 214 469 | 207 400 |
| Dons Fondation Patro | 26 936 | 28 358 |
| Autres | 90 492 | 26 336 127 096 |
| Autres revenus | 30 4 32 | 127 030 |
| Loyers | 101 641 | 88 234 |
| Services externes | 50 261 | 8 394 |
| Commissions relatives au kiosque de loterie de Loto-Québec | 251 894 | 269 271 |
| | 1 499 317 \$ | <u>1 527 493</u> \$ |
| | 1 499 317 ψ | 1 <u>321 433</u> ¥ |
| ANNEXE B - OPÉRATIONS | | |
| ANNEXE B - OPERATIONS | | |
| Inscriptions | 616 671 \$ | 460 286 \$ |
| Activités de section | - | 11 527 |
| Ventes de marchandises | 34 267 | 16 203 |
| | 650 938 \$ | 488 016 \$ |
| ANNEXE C - ADMINISTRATION | | |
| Rémunération | 894 151 \$ | 734 689 \$ |
| Charges sociales | 138 763 | 112 158 |
| Publicité et promotion | 31 806 | 29 254 |
| Énergie | 86 430 | 91 555 |
| Assurances | 130 | 126 |
| Entretien et réparations | 96 903 | 87 565 |
| Honoraires professionnels | 20 604 | 45 100 |
| Fournitures de bureau et papeterie Abonnements et cotisations | 11 744 45 432 | 4 825 52 938 |
| Télécommunications | 24 528 | 16 432 |
| Intérêts sur dette à long terme | 8 637 | 7 721 |
| Frais de banque | 23 920 | 25 719 |
| | 1 383 048 \$ | 1 208 082 \$ |

Annexes consolidées

| | 2023 | 2022 |
|--|--|--|
| ANNEXE D - OPÉRATIONS | 2023 | 2022 |
| Rémunération Charges sociales Subvention salariale du programme Emploi d'été Canada Formation Location Fournitures d'animation des activités de section Matériel des activités de section Achat de services Activités spéciales Coût des marchandises vendues Déplacements Allocations | 677 887 \$ 59 456 (78 964) 13 379 22 051 59 147 34 951 29 154 500 22 428 30 553 44 748 | 566 037 \$ 47 991 (137 933) 11 685 15 227 55 166 39 666 41 623 11 912 16 553 18 743 26 740 |
| | 915 290 \$ | 713 410 \$ |
| ANNEXE E - STATIONNEMENT | | |
| PRODUITS | | |
| Vente de billets | 241 526 \$ | 238 677 \$ |
| CHARGES | | |
| Rémunération et charges sociales Entretien et réparations Taxes, licences et permis Fournitures de bureau et papeterie Publicité et promotion Frais de banque Amortissement des immobilisations corporelles | 44 955 5 970 4 627 1 774 - 514 3 173 61 013 | 30 847 9 611 5 799 523 736 1 419 3 173 52 108 |
| | 180 513 \$ | 186 569 \$ |

Renseignements supplémentaires non audités

| | Projet intégration Camp de jour NEO |
|---|--|
| | 2023 |
| PRODUITS | |
| Inscriptions | 30 400 |
| Subventions | 150 621 |
| | 181 021 |
| CHARGES | |
| Rémunération et charges sociales | 199 756 |
| Frais d'opérations | 3 300 |
| Frais d'administration | 4 560 |
| | 207 616 |
| INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES | (26 595) \$ |